



Sélective Atlantique France Espoirs Match Racing

28 & 29 octobre 2023

AVIS DE COURSE

Autorité organisatrice : Société des Régates de Perros-Guirec (SRP)
Grade 5

Préambule

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 • AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera la **Société des Régates de Perros-Guirec (SRP)** en partenariat avec la FFVoile.

Contact : Rue de la jetée • 22700 Perros Guirec

Mobile Club : 07.89.31.25.46 • Président SR Perros : 06.88.01.61.70 • Courriel : srperros@gmail.com

2 • LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu dans la baie de Perros-Guirec (Linkin ou Trestraou)

3 • GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 5 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Ranking de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh



4 • PROGRAMME PREVISIONNEL

Samedi 28 octobre 2023

- 8 : 00 Ouverture du secrétariat de course, confirmation des Inscriptions et pesée des équipages
- 10 : 30 Briefing des équipages
- 11 : 30 Heure du premier signal d'attention de la première course
- 18 : 30 Débriefing ouvert à tous les équipages

Dimanche 29 octobre 2023

- 10 : 00 Briefing des équipages
- 11 : 00 Heure du signal d'avertissement de la première course
- 17 : 30 Proclamation des résultats, remise des prix.

L'heure du dernier signal d'attention le dernier jour de course sera fixée lors du briefing.

Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- Au premier briefing pour les barreurs le samedi 28 octobre 2023.
- A la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

5 • ADMISSIBILITÉ DES BARREURS

5.1. 8 barreurs seront invités.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception, jusqu'à atteindre le nombre d'équipages maximal prévu ci-avant.

- 5.2. Pour être admis à l'épreuve, le barreur doit faire une demande de pré-inscription par mail avant le 01 octobre 2023. Les 8 barreurs sélectionnés devront ensuite finaliser leur inscription en ligne via un lien qui leur sera communiqué.
- 5.3. Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.
- 5.4. Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.
- 5.5. Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6 • INSCRIPTIONS

- 6.1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile 2023 doivent présenter au moment de leur inscription :

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh



- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs

L'équipage représenté par son barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque la caution par chèque ou espèces.

6.2. Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve de 300 € non remboursables

6.3. Caution des dommages :

- Une caution initiale de 800 € devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu à la proclamation des résultats.

- 6.4. Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2

7 • RÈGLES

7.1. L'épreuve est régie par :

Les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.

Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC) s'appliqueront y compris pour tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

Les règlements fédéraux, dont le règlement du Championnat de France Match Racing Open 2023

7.2. Modifications aux RCV

Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8 • BATEAUX ET VOILES

- 8.1. L'épreuve sera courue sur des bateaux J80.
- 8.2. 4 bateaux seront fournis.
- 8.3. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spi asymétrique.
- 8.4. Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh



9 • ÉQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

9.1. Le nombre d'équipiers (barreur/barreuse inclus(e)) sera de 4 à 5 personnes.

Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg

9.2. Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.

9.3. Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

10 • FORMAT DE L'ÉPREUVE

10.1. Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement du World Sailing établi 30 jours avant l'épreuve.

10.2. L'AO déterminera le format de l'épreuve lors du briefing

10.3. L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 • PARCOURS

11.1. Les parcours seront des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.

11.2. La zone de course sera située dans la rade de Perros Guirec (Linkin ou Trestraou).

12 • PUBLICITÉ

12.1. Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

12.2. Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, après accord de l'AO.

12.3. Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

13 • DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh



14 • BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité, appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

15 • PRIX

Lots tirés au sort

16 • MEDIA, IMAGES ET SONS

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh



Formulaire d'inscription

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Nom du club représenté	
Ligue	

Composition de l'équipage :

Equipier 01

Nom / Prénom	
Numéro de licence	
Club	
Sailor ID	
Poids (réservé A0)	
Barreur	

Equipier 02

Nom / Prénom	
Numéro de licence	
Club	
Sailor ID	
Poids (réservé A0)	
Barreur	

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh



Equipier 03

Nom / Prénom	
Numéro de licence	
Club	
Sailor ID	
Poids (réservé A0)	
Barreur	

Equipier 04

Nom / Prénom	
Numéro de licence	
Club	
Sailor ID	
Poids (réservé A0)	
Barreur	

• Société des Régates de Perros-Guirec •

Association loi 1901

Rue de la Jetée • 22700 PERROS-GUIREC

contact@srperros.bzh • www.srperros.bzh